

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web : caes.inserm.fr

Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

Agenda

Prochain CNAS :
CNAS de novembre
16 et 17 novembre 2022

Dates limites d'inscription :
SPORTS

15 août - Randonnée découverte du Jura
26 août - Trek dans le Golfe du Morbihan
30 août - Coupons Sport ANCV

JEUNESSE

31 août - Date limite de réception des dossiers pour les activités sportives, culturelles et de loisirs.

RETRAITÉS

9 septembre - Randonnée portes ouvertes

LOISIRS-CULTURE

23 septembre - Carnaval de Nice et Fête du Citron de Menton

Actualités

Secteur Retraités

Le secteur Retraités organise une randonnée portes ouvertes le mardi 20 septembre. Si vous aimez la randonnée en bonne ambiance n'hésitez pas à vous inscrire avant le 9 septembre 2022.

Billetterie en ligne

Pour vos activités en vacances, pensez à consulter la billetterie en ligne du Caes Inserm sur le web ou via l'application Happy.

Édito

Secteur Solidarité et Handicap



Le secteur Solidarité a pour mission d'apporter une aide financière aux agents actifs et retraités de l'Inserm en cas de difficultés financières mais propose aussi des aides aux personnes en situation de handicap. Afin d'améliorer la visibilité de ces aides, le secteur s'appelle dorénavant **Solidarité et Handicap**.

Malgré la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % au 1 juillet, l'inflation en très forte augmentation en 2022 ne va cependant pas augmenter le pouvoir d'achat des agents actifs de l'Inserm et ne permettra pas non plus de rétablir l'équilibre financier parfois précaire de certains d'entre nous.

L'entraide Sociale prend alors tout son sens ...

Le secteur Solidarité et Handicap propose des prêts à taux zéro d'un montant maximum de 4 200 € remboursables sur 50 mois. Pour les personnes en grande difficulté financière, sociale ou familiale, le secteur a mis en place une subvention exceptionnelle à 85 % pour leur permettre d'accéder aux prestations proposées par le Caes (hors secteur Voyages) mais la commission peut également étudier d'autres demandes particulières.

Pour les familles d'ouvrant droit ayant en leur sein une personne en situation de handicap, le secteur a mis en place les aides spécifiques suivantes, sur présentation « d'une attestation de reconnaissance de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou d'une attestation du ministère chargé des anciens combattants ou d'une attestation de l'assurance maladie attestant d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50 % » :

- Demi-part supplémentaire pour les enfants de moins de 26 ans pour calculer le quotient familial du Caes
- Déplafonnement du montant annuel des subventions
- Conservation du statut d'ayant droit (1 part) des enfants en situation de handicap, sans limite d'âge tant qu'ils sont à charge fiscalement de l'ouvrant droit
- Secteur Jeunesse : subvention a posteriori au taux majoré 20-70 % pour les colonies
- Secteur Vacances : subvention a posteriori sur des séjours auprès de partenaires non agréés par le Caes (avec maintien du plafond journalier) ou subvention hors du plafond journalier pour les séjours proposés sur le catalogue Vacances du Caes
- Subvention a posteriori des prestations de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh)
- Prêt Solidarité d'un montant de 5 000 € remboursables sans intérêt en 72 mois, pour l'achat de matériel ou d'aménagements spécifiques liés au handicap
- **Nouveauté 2022** : Subvention a posteriori des activités sportives, culturelles et de loisirs à l'année pour les ouvrants droit, conjoint, ascendants et enfants de plus de 21 ans à charge en situation de handicap.

Les agents peuvent s'adresser au Caes directement auprès de la gestionnaire du secteur, Sylvie Dupuy, ou par l'intermédiaire des assistantes sociales de l'Inserm.

Toutes les informations du secteur se trouvent <https://pro.inserm.fr/caes/solidarite>

Bel été à toutes et à tous,

Sandrine Curtet Benitski

Responsable du secteur Solidarité et Handicap

Sports

Randonnée découverte du Jura



Dans le Val de Mouthe, à proximité de la frontière Suisse et de la vallée de Joux, entre lacs et montagnes, le Haut-Doubs constitue un lieu idéal pour la pratique de la randonnée. Des parcours variés entre grandes forêts et superbes points de vue, notamment sur les Alpes.

5 jours de randonnées faciles en pension complète avec pique-nique le midi.

Tarif : 753 € sans subvention et de 301,20 € à 677,70 € en fonction de votre taux de subvention.

Inscrivez-vous avant le 15 août 2022

Trek dans le Golfe du Morbihan



Nous vous proposons à nouveau cette randonnée sur le GR 34 dans le Golfe du Morbihan mais avec un parcours moins ardu (6h de marche environ par jour). Sur mer ou sur terre, découvrez les plus beaux paysages de Bretagne, ses îlots, ses sentiers côtiers, ses monuments mégalithiques, de Vannes à Arzon en passant par l'Île aux Moines.

6 jours de randonnées en pension complète avec pique-nique le midi.

Tarif : 1003 € sans subvention et de 401,20 € à 902,70 € en fonction de votre taux de subvention.

Inscrivez-vous avant le 26 août 2022.

Coupons Sport ANCV



Le secteur Sports vous propose de vous aider à financer vos activités sportives individuelles via l'achat de Coupons Sport subventionnés d'une valeur, avant subvention, de 10 €. Vous pouvez demander l'achat au maximum de 15 coupons par ayant droit (ouvrant droit, conjoint et enfant à charge entre 21 et 25 ans révolus).

La date de réception des dossiers est fixée au 30 août avec un envoi des coupons courant septembre.

Retrouvez toutes les informations du secteur Sports sur notre site web : <https://pro.inserm.fr/caes/activites/sports>.

Jeunesse

Soutien scolaire

Dans le cadre des opérations COVID, le secteur Jeunesse avait mis en place une subvention du soutien scolaire pour l'année 2021 qui a été reconduite en 2022 dans les mêmes conditions.

Le taux de subvention est entre 35 et 85 % selon votre quotient familial calculé sur la Fiche agent 2022. Le plafond est de 500 €/enfant appliqué sur les dépenses effectuées entre le 1er Janvier 2022 et le 31 Décembre 2022. Tous les enfants ayants droit âgés de moins de 26 ans scolarisés y ont droit.

L'an dernier, une centaine d'enfants ont pu en bénéficier pour une somme de 27 000 €. Forts de l'expérience de l'année passée, cette année 2022, nous avons simplifié la constitution du dossier de demande en distinguant le cas où l'agent fait appel à un prestataire et le cas où il est employeur de l'enseignant en prenant en compte le maximum de possibilités de justificatifs. Nous espérons distribuer autant de subventions qu'en 2021 sinon plus.

Date à retenir : Le dossier doit arriver au Caes avant le 13 février 2023 dernier délai. Pour une information plus complète, voir le lien : https://pro.inserm.fr/wp-content/uploads/2022/02/caes_jeunesse_soutienscolairemaj060422.pdf



Billetterie en ligne : billetterie-caes.inserm.fr

Identifiant : prenom.nom (en minuscule sans espaces, ni accents, ni ponctuation).

Mot de passe : Matricule Inserm (8 chiffres)

Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à billetterie.caes@inserm.fr

La billetterie sur votre smartphone avec l'application Happy téléchargeable depuis Google Play et App Store.



Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web

caes.inserm.fr